



## Se désolidariser du compte joint suite à séparation

Par **falcoprune**, le **10/12/2014** à **17:12**

Bonjour,

Je me sépare de mon ami avec lequel j'ai acheté une maison. Je souhaite qu'il la garde. Puis-je me désolidariser du compte joint afin que celui-ci reste juste à son nom.

La banque me dit qu'il faut que l'on clôture le crédit et qu'il en refasse un à son nom propre.

Est-ce normal?

En attente de vous lire

Cordialement

Par **domat**, le **10/12/2014** à **19:04**

bjr,

il faut régler la propriété du bien et son financement.

pour qu'il devienne entièrement propriétaire de la maison, il faut que vous vendiez ou donniez votre part à votre ami par acte notarié.

pour le crédit, effectivement comme vous êtes co-epunteurs solidaires, il faut modifier le contrat pour enlever votre nom, si toutefois, votre ami peut reprendre seul le crédit à son nom, la banque n'a aucune obligation d'accepter cette désolidarisation.

cdt

Par **falcoprune**, le **10/12/2014** à **20:02**

Bonsoir,

D'accord je vois mon notaire bientôt pour me donner la démarche exacte à suivre.

Excusez-moi mais je ne comprends pas votre réponse sur le crédit. Pourquoi la banque refuserait la désolidarisation s'il peut reprendre seul le crédit?

Cordialement

Par **domat**, le **10/12/2014** à **23:49**

Parce que la banque n'est pas obligée d'accepter et qu'elle préfère avoir une garantie sur 2

têtes au lieu d'une.

Par **Visiteur**, le **11/12/2014** à **09:11**

Bonjour, le credit a été accepté par la banque selon un certain paramétrage; vous étiez 2 ! Maintenant vous voulez changer ce paramétrage; lui tout seul ! La banque n'est pas du tout obligée d'accepter bien évidemment ! Et je dirais même qu'à moins que votre ami ait de sérieuses garanties, il y a de fortes chances que la banque refuse ! Cela représente trop de risques pour eux !

Par **falcoprune**, le **11/12/2014** à **18:08**

Bonsoir,  
Merci pour vos réponses.  
Cordialement